

Madame le ministre traitera-t-elle de cette question dans le rapport qu'elle va publier à l'issue de l'enquête entreprise par ses fonctionnaires?

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, je rappellerai au député qu'un contrat est un contrat. J'ai beaucoup de mal à admettre qu'on puisse signer une telle renonciation sans examiner soigneusement ce qu'on a fait. Que ce genre d'incident ait été noté ou non, je n'en sais rien, car je n'ai pas encore vu le rapport dans son ensemble. J'espère qu'il sera publié incessamment.

LA DÉCISION RENDUE PAR LA COUR SUPÉRIEURE DE LA  
COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Bill Kempling (Burlington):** Madame le Président, le ministre a déclaré qu'elle chercherait peut-être à aider les propriétaires par le biais de la loi sur l'intérêt, et je suis sûr qu'elle a été mise au courant de la décision rendue par la Cour supérieure de la Colombie-Britannique, l'été dernier, au sujet de l'article 10 de cette loi. Dans son rapport sur cette question, le ministre traitera-t-elle du libellé actuellement utilisé sur les formules de renouvellement d'hypothèque, qui indique que la date de l'hypothèque sera la date de l'accord de renouvellement, ce qui a pour effet de rendre inapplicable la décision de la Cour supérieure de la Colombie-Britannique?

**L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations):** Madame le Président, nous envisageons un certain nombre de possibilités et nous les dévoilerons au député au moment voulu. Il est certain qu'une divulgation complète est l'une des options à examiner de très près.

\* \* \*

L'INDUSTRIE

WHITE FARM EQUIPMENT LTD.—LES OFFRES D'ACHAT DE LA  
SOCIÉTÉ

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce au nom des céréaliers qui ont investi des millions de dollars dans du matériel fabriqué par White Farm, et des 150 concessionnaires et plus de White Canada. Étant donné que le syndic de faillite tient une réunion aujourd'hui en vue d'examiner les offres de rachat de White Canada, le ministre peut-il nous dire combien d'offres réalistes et fermes ont été présentées, et s'il y a des Canadiens parmi les soumissionnaires?

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, cette semaine, pour la première fois depuis le début des formalités, le syndic a reçu trois offres de bonne foi. D'après mes renseignements, les créanciers lui ont suggéré de recommander au tribunal des faillites l'offre de la société Borg-Warner, dont le conseil d'administration de cette société

Questions orales

se réunit aujourd'hui en vue d'adopter les conditions stipulées par le syndic au nom des créanciers. Si la proposition de Borg-Warner est acceptée, ses représentants vont manifestement, d'après mes renseignements, essayer de se lancer dans une coentreprise avec une société canadienne et la proposition devra, bien sûr, être soumise à l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Quant au gouvernement fédéral, madame le Président, j'ai déjà dit au député à maintes reprises quelles étaient les conditions de notre appui, lesquelles n'ont pas changé. Nous voulons garantir en priorité que les agriculteurs de tout le pays pourront se procurer des pièces et fournitures conformément aux lois provinciales. Deuxièmement, la technologie de la circulation axiale devra continuer à être mise au point au Canada, être exploitée et fabriquée ici-même. Troisièmement, nous nous efforcerons de protéger le réseau de concessionnaires à travers le pays. La quatrième condition, bien entendu, est la même que celle imposée par les prêteurs commerciaux en invitant d'éventuels soumissionnaires. Nous espérons que les conditions que nous avons établies seront acceptées et que l'issue de cette longue négociation sera satisfaisante.

LES CONDITIONS DE LA PROPOSITION BORG-WARNER

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Madame le Président, j'en déduis, d'après la réponse du ministre, que l'offre a été faite par Borg-Warner Corporation et non par Borg-Warner Acceptance? Est-ce bien le cas? Cette proposition permettra-t-elle à la société White Farm Canada de continuer à être exploitée pour fabriquer des moissonneuses-batteuses classiques, la nouvelle technique à circulation axiale étant mise au point au Canada et les pièces continuant à être fournies par l'entreprise White Canada, qu'il s'agisse d'une entreprise conjointe ou qu'elle soit entièrement sous contrôle canadien?

● (1140)

**L'hon. Ed Lumley (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale):** Madame le Président, si je m'en souviens bien, la proposition que l'on a recommandé au syndic d'accepter est celle de Borg-Warner Acceptance Corporation, qui à son tour soutiendra financièrement une autre société canadienne laquelle, en gros, rachètera White Farm pour la maintenir en activité. Bien entendu, en vertu des conditions que nous avons fixées à l'égard de la proposition, à laquelle je ne pense pas que la requête présentée à l'AEIE change quelque chose, les agriculteurs canadiens devront toujours être en mesure de se procurer les pièces et fournitures, le réseau de concessionnaires devra être maintenu et la technologie devra être mise au point ici même, au Canada. Je ne vois pas pourquoi ces conditions changeraient, mais je pense qu'il s'agit plutôt de la société Borg-Warner Acceptance Corporation et non de Borg-Warner Corporation.